

Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela annule le procédé illégal pour nommer des magistrats



Caracas, 21 juillet (RHC)- Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a déclaré nul le processus entamé par l'Assemblée Nationale, où la droite détient la majorité, ayant pour but de nommer un groupe de magistrats de cet organe de justice dans le cadre de son plan putschiste de créer des institutions parallèles au gouvernement.

Selon la principale instance judiciaire, le Parlement qui est en état de désobéissance, viole par cette décision ce que stipule la Constitution de la République Bolivarienne.

À ce propos, cet organe de justice a précisé qu'entre autres aspects, l'illégalité des nominations est due au caractère inusité du processus, à l'inexistence de postes vacants et dans l'irrespect de préceptes constitutionnels et judiciaires.

Comme il a été dénoncé, la nomination illégale de magistrats par l'Assemblée Nationale fait partie du scénario des tentatives de coup d'état assigné à la droite par les États-Unis et qui inclut aussi la création d'un gouvernement parallèle illégitime et inconstitutionnel.

Hier, la dite grève civique générale que la Table de l'Unité Démocratique, alliance de partis d'opposition, avait convoqué, a été un échec.

Le président Nicolás Maduro a dénoncé à ce propos le fait que des groupes de vandales liés à l'extrême droite ont attaqué le siège, dans le district de Sucre, de la chaîne Venezolana de Television mais que la Garde Nationale Bolivarienne a réussi à rétablir l'ordre.

Par ailleurs, le Conseil National Électoral et le Commandement Stratégique de la Force Armée Nationale Bolivarienne ont analysé des mesures afin de garantir la sécurité des élections de l'Assemblée Nationale Constituante le 30 juillet.

La présidente de ce conseil, Tibusay Lucena a fait savoir que l'on a précisé les aspects logistiques et de sécurité pour garantir la protection des électeurs.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/136197-le-tribunal-supreme-de-justice-du-venezuela-annule-le-procede-illegal-pour-nommer-des-magistrats>



Radio Habana Cuba